

CCE des 19 et 20 avril 2010

Projet de Surveillance Distante des Sites

La Banque nous a présenté en séance de CCE son projet de « Surveillance Distante des Sites (SDS) ». Selon elle, ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2001 avec le programme de « Rupture De Garde (RDG), afin de renforcer la sûreté des unités du réseau avec caisse.

Ce projet nous a été présenté sous l'angle technique, et il était demandé aux élus du CCE de se prononcer sur ce seul aspect. Or, la mise en oeuvre de ce projet aura des conséquences lourdes et directes sur l'emploi. Il est impossible de se prononcer sans prendre en compte l'aspect humain de la question.

Sans doute la réforme, qui utilise le progrès technique et l'innovation, améliorera les conditions de travail (meilleure visibilité sur les écrans, meilleure ergonomie des installations, matériel plus performant, procédures plus fiables), tout en renforçant la sécurité des personnes et des sites.

Mais il est clair que l'impact humain sur la catégorie des ADS est lourd. Les suppressions de postes sont inéluctables. Le nouveau matériel nécessitera environ un tiers des effectifs en moins. **Dès lors, une seule question mérite d'être posée et qu'on s'y attarde : quel est le devenir des agents privés de leur activité ?**

La Banque ne répond pas à cette question. Certes, elle s'engage à maintenir sur place le sureffectif dégagé dans certaines unités (succursales rattachées) et à recruter de nouveaux agents dans les unités dont l'effectif devra être augmenté après mise en oeuvre du nouveau dispositif (succursales de rattachement). Elle s'engage également à ce qu'il n'y ait aucune mobilité imposée.

Mais les chiffres posent question : La catégorie des ADS comprend aujourd'hui 563 agents en activité dont une centaine, les ADS multi-activité, ne sont d'ores et déjà plus sur des postes de surveillance.

Le projet serait déployé entre 2011 et 2013. À terme, le dispositif comprendrait :

- 4 postes de surveillance pour chacune des 67 succursales rattachées
- 12 postes de surveillance pour chacune des 7 succursales de rattachement

☞ Nombre total de postes en fin de déploiement 2013 : 352

Par rapport à la situation actuelle, 111 postes seraient donc supprimés ; et 211 ADS n'auraient plus de fonction de surveillance.

Selon la pyramide des âges fournie par la Banque, 19 d'entre eux auront atteint l'âge de 65 ans en 2013, et seront partis en retraite.

192 ADS seront donc soit potentiellement maintenus en sureffectif dans leur succursale, soit affectés à d'autres tâches que la surveillance.

Pendant combien de temps cette situation sera-t-elle tenable, sachant qu'il faudrait attendre, selon nos calculs, l'année 2022 pour que l'effectif de la catégorie ADS soit ramené à 352 du fait des départs en retraite à l'âge de 65 ans (sans aucune embauche dans l'intervalle) ?

Par ailleurs, les agents ADS sont soumis au système de retraite du régime général (50% avec base calculée sur les 25 meilleurs années) avec pour conséquence, de petites retraites, ce qui les oblige à travailler le plus longtemps possible pour améliorer leurs revenus présent et futur. D'autre part, depuis janvier 2010, comme tous les salariés du secteur privé, ils ont la possibilité de travailler jusqu'à leur 70^{ème} anniversaire. Même si nombre d'entre eux ne souhaitent pas privilégier ce choix, certains ont déjà annoncé qu'ils utiliseraient cette possibilité, par nécessité.

Que feront-ils pendant toutes ces années ?

Quelle reconversion peut-on envisager pour eux ? Quelles formations mettre en place pour leur permettre de s'investir sur une nouvelle activité dans les meilleures conditions ? Quelle promotion interne spécifique peut leur être proposée ?

Savoir que la Banque maintiendra les agents en sureffectif n'est pas une réponse. Cela contribue, au contraire, à faire monter l'anxiété du personnel concerné.

Dans cette période de mutation technologique, il est indispensable de donner à chaque ADS une visibilité sur la suite du déroulement de sa carrière et de le rassurer sur son avenir, qu'il soit agent d'une succursale de rattachement ou bien d'une succursale rattachée. Nous sommes convaincus que des perspectives d'avenir existent pour eux dans notre entreprise, à condition que l'on prenne la question à bras le corps, de façon volontariste.

Avec tous les représentants des autres syndicats, **le SNABF Solidaires a donc refusé de donner un avis** sur les aspects techniques du projet.

En séance, la Banque a rejeté une nouvelle fois la possibilité de création d'un corps de sécurité ainsi que la titularisation des personnels ADS.

Lors du CCE de juin 2010, les conséquences sociales de la mise en oeuvre du projet devraient être examinées. **Le SNABF Solidaires remettra toutes ces questions cruciales « sur le tapis »**. Nous revendiquerons à la fois des perspectives de carrière dans la fonction de surveillance et de réelles possibilités de reconversion dans d'autres postes de la Banque, avec un accompagnement personnalisé de chaque agent concerné. Nous revendiquerons une amélioration du statut des Agents de surveillance.

Les innovations technologiques doivent être l'occasion pour les ADS soit d'acquérir de nouvelles compétences dans les domaines de la surveillance et de la sécurité, soit de « rebondir » pour une nouvelle activité ouvrant des perspectives professionnelles. Aucun d'entre eux ne doit être laissé pour compte.

C'est possible et c'est indispensable. La Banque doit agir dans ce sens.



*Si vous souhaitez **adhérer au SNABF Solidaires**, merci de remplir et de signer ce coupon :*

NOM : Prénom :

NOM de jeune fille :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Adresse Internet :

Date de Naissance :/...../..... Matricule : ☎ :

Catégorie : Grade à la Banque : Indice :

Succursale, service : Code courrier :

À

, le

Signature :